



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2025-2026
PV n°04: réunion du 10 novembre 2015 à 19h00 à Fleurus

Présents: P. Lecomte, Ph. Stuez, J. Lecrivain, A. Dupont, JM Tagliaferro, R. Appels, JM Raquez, F. Larsimont, M. Fohal
Excusés: A. Hervelle, AM Sferrazza
Invités présents: F. Appels, C. Notelaers, Ph. Bolssens
Invité excusé: B. Scherpereel

Pascal souhaite la bienvenue aux membres et invités,

1. Approbation du PV n°3 du 13 octobre 25: ce PV est approuvé à l'unanimité.
2. Examen de l'ordre du jour de l'AG du 22 novembre 25: les membres examinent les propositions et font part de leurs remarques.
Concernant l'ensemble des modifications proposées, les membres désirent prendre connaissance de l'avis de la Commission législative (et donc des parlementaires des autres provinces) dont la réunion est prévue le lendemain 11/11/25)
-budget 2026: les membres conviennent de suivre l'avis favorable de la commission financière.
-Modification du TTA au 01/01/26: il s'agit de l'indexation, les membres marquent accord.
-Propositions de modification du ROI:
art PA21: on remarque qu'avec cette modification, le CDA peut prendre des décisions avec seulement trois membres présents et des procurations, ce qui est peu.
art PA22: la proposition de ne plus soumettre au vote de l'AG les rapports d'activité des départements pourrait limiter le rôle de l'AG dans sa mission d'évaluation (de contrôle bienveillant) du CDA, comme le prévoit le CSA. De plus, le rapport d'activité du CDA serait basé sur le plan global, mais celui-ci jusqu'à présent est présenté pour information et n'est pas soumis au vote en AG.
PC42 Ter et PC90: Frederic fait remarquer que les dispositions reprises dans ces articles ne sont pas selon lui adaptées pour les U 19 et les U21, qui ont les capacités physiques de participer à deux matchs et d'être sur le banc pour un troisième match le même jour.
PF 18: les membres ouvrent une vaste réflexion à ce sujet. Si le principe de labellisation des clubs n'est pas contesté en tant que tel, il est fait remarquer que celle-ci n'est pas définie dans les statuts et règlements de la fédération, et que prévoir des montants financiers de façon pérenne doit se baser sur un motif de dépense défini. Les membres remarquent que la proposition de modification consiste, lorsqu'il n'y a pas de montant reçu de la FWB pour la labellisation, à prendre le montant du solde PF18 (s'il existe) pour financer sur fonds propres la labellisation des clubs, ce faisant les clubs de base qui ne sont pas labellisés et qui auraient reçu normalement le supplément par équipes de U 12 et plus (en moyenne sur les 4 dernières saisons 100 € par équipe) en seraient privés au bénéfice des clubs labellisés. Sur base de l'expérience 23-24, combien de clubs seraient concernés? Nous n'avons pas la réponse. Les membres estiment important de ne pas oublier les clubs de base. Enfin, compte-tenu du fait que le montant du supplément est variable chaque saison et peut même être nul en fonction notamment des sommes à consacrer aux équipes nationales, pérenniser un montant pour la labellisation est d'office aléatoire. Une autre source de financement ne pourrait-elle pas être trouvée?
-les autres points de l'ordre du jour suscitent pas de remarques particulières
3. Suivi sur réflexion des fautes techniques joueurs & coaches (retour statistiques Namur et considérations).
Pascal a pris contact avec les collègues de Namur. Ceux-ci tiennent une liste des clubs les moins sanctionnés par des fautes techniques, mais ne disposent pas de statistiques plus précises. La question d'une sanction pour abus de fautes techniques doit être abordée avec discernement et sa faisabilité doit être évaluée au regard des possibilités d'enregistrement automatisé ne nécessitant pas d'intervention manuelle. La question est mise en continuation.
4. Suivi de l'état d'avancement du groupe de travail concernant la réforme du championnat jeunes régionaux, Thierry n'a pu être présent à notre réunion mais a transmis à Pascal l'évolution des discussions dans le groupe de travail. Les membres prennent acte de la situation actuelle, la prochaine réunion de ce groupe est prévue le 15 décembre 25.
5. Article PM8 – procédure de désaffiliation (proposition adaptée). Philippe remet le texte amélioré d'une proposition de modification statutaire qui permettrait aux clubs de signaler les membres qui ne se représentent pas à la reprise au mois d'août et de les retirer des listes à ce moment pour éviter les frais d'affiliation et d'assurance. Le texte sera proposé par Jean-Marc en réunion de la commission législative.
6. Rapport des membres dans les départements et commissions: Pascal fait part des réflexions de la Commission financière concernant le budget de la fédération.
7. Suivi des certifications des affiliations: les membres poursuivent leur réflexion concernant la limitation des fraudes à l'identité mais constatent qu'une certaine impuissance subsistera vu l'impossibilité légale de contrôle des cartes d'identité.
8. Courriers: nous n'avons pas reçu de courriers de clubs. Michel fait part de deux réponses reçues du Conseil d'administration, l'une concernant les inscriptions en coupe régionale jeunes et l'autre concernant le règlement des frais 2025.
9. Divers: la délégation à l'AG du 22/11/25 sera constituée de Pascal Lecomte, Jacques Lecrivain, Jean-Marc Tagliaferro, Axel Hervelle, André Dupont, Philippe Stuez et Michel Fohal.
10. Faute de temps, les autres points divers sont reportés à la prochaine réunion.

Fin de la réunion à 21h50

Prochaine réunion le 15 décembre 25, lieu à déterminer.

Pascal Lecomte, Président.

Michel Fohal, Secrétaire.